

LES PRODUITS INFLAMMABLES

Ce sont des solides, liquides ou gaz qui peuvent s'enflammer à l'air et continuer à brûler après avoir été mis au contact d'une source d'énergie (étincelle, flamme) ou source de chaleur.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

☞ RISQUES D'IRRITATION, DE BRÛLURES :

- **Projection** brutale lors de l'utilisation ou transvasement des produits,
- **Pénétration** du produit après contact.

☞ RISQUES D'INTOXICATION :

- Par **voie digestive** : mains sales, cigarettes...
- Par **voie cutanée** : si présence de lésions, mise en contact direct du produit avec le sang,
- Par **voie respiratoire** : dégagements gazeux.



☞ RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE :

- Dépend du **point d'éclair** du produit (température la plus basse à laquelle il faut porter le produit à l'état liquide pour qu'il s'enflamme en présence d'une source d'énergie),
- **Auto-inflammation** : température minimum à laquelle un mélange d'air et de gaz ou de vapeur inflammable, en proportion convenable, s'enflamme spontanément sous l'action de la chaleur sans contact avec une flamme ou une étincelle.

MESURE DE PREVENTION COLLECTIVE

◆ L'ÉTIQUETTE :

Respecter les **consignes d'utilisation** et de stockage indiquées sur l'étiquette.

Après chaque **transvasement** d'un produit vers un autre récipient, **reporter les consignes indiquées** sur le récipient d'origine.

Bien identifier les **symboles** :

L'étiquette permet d'élaborer les **consignes de sécurité** adaptées au poste de travail.

Lors du choix technique entre deux produits, la lecture de l'étiquette, orientera la préférence au produit qui présente **le moins de dangers** compte tenu des conditions de mise en œuvre.

L'étiquette donne des indications utiles sur la **conduite à tenir** en cas d'incendie ou d'accident.

Elle donne les conseils pour **éliminer les produits dangereux**.

En complément de l'étiquette apposée sur le contenant, les fournisseurs de substances ou préparations dangereuses sont tenus de fournir gratuitement à la demande de l'acheteur, une **fiche de données de sécurité** rassemblant un maximum d'informations sur ces derniers.



F - Facilement inflammable



F+ - Etrêmement inflammable

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter



notre conseiller hygiène & sécurité, Solange POIRAUD-BIGAS

☎ 02.51.44.10.21

◆ LE STOCKAGE :

Les produits inflammables **ne doivent pas** être stockés en présence de **produits comburants** (pouvant favoriser ou activer la combustion d'une substance combustible) et de **produits toxiques**.

Pour faciliter le stockage, les produits peuvent être placés dans un emplacement suffisamment **ventilé**, séparés les uns des autres soit dans des locaux différents, ou des **bacs fermés** voire dans des **armoires spéciales**.



O-Comburant T-Toxique

Les éléments de construction séparant les produits ou les renfermant, doivent être **incombustibles** et résistants au feu **d'au moins une heure**.

Le sol doit permettre de récupérer les produits en cas de fuite soit par un **bac de rétention** soit par une légère pente dirigeant les liquides vers un **caniveau d'évacuation** relié à une fosse de récupération ou une station de traitement. La capacité du bac de rétention doit être telle, qu'elle puisse contenir **la plus grande des valeurs** de la capacité du réservoir **le plus grand ou la moitié** de la capacité globale de l'ensemble des réservoirs (s'il en existe plusieurs).

Les locaux doivent être équipés de moyens **d'extinction** suffisants et **contrôlés périodiquement** pour limiter la propagation d'incendie.



Tout **réceptif métallique** doit être **mis à la terre**.

Utiliser du **matériel électrique et d'éclairage** approprié aux atmosphères explosives.

Interdire l'emploi de **l'air comprimé** pour transférer un liquide inflammable.

Eviter le remplissage **en pluie** qui favorise l'accumulation de charges d'électricité statique.

Interdire de fumer à proximité des réservoirs et dans les locaux de stockage.



◆ FORMATION ET INFORMATION :

Les agents doivent recevoir **une formation appropriée** sur les risques liés aux produits manipulés et stockés ainsi que les moyens de prévention.

Les informations portent sur les points suivants :

- risques liés à la **manipulation des produits dangereux** (lecture de l'étiquetage),
- **mesures préventives**,
- **élimination des déchets dangereux**,
- consigne en cas **d'accident, d'incendie** ou de **fuite de produits**,
- **lutte contre l'incendie**,



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les utilisateurs de produits inflammables doivent être équipés de **gants, lunettes** et **vêtements de travail** appropriés.

Il est recommandé de **ne pas porter** de vêtements en **laine** ou en **fibres synthétiques**. Seul le **coton** est admis.

Les **chaussures de sécurité** portées doivent être **antistatiques**.

Le port de **bagues** ou **bracelets métalliques** est à **prohiber**.

Bien **se laver les mains** après l'utilisation des produits inflammables.

